

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Extrait du Registre des Délibérations  
Mardi 14 MAI 2019

Le quatorze mai deux mille dix-neuf, 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni sur le site de St Porchaire, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 78 – Quorum : 40

**Étaient présents (53 dont 1 suppléant) :** Jean-Michel BERNIER, Pierre-Yves MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Jean-Marc BERNARD, Jacques BILLY, Bertrand CHATAIGNER, Yves CHOUTEAU, Gaëtan DE TROGOFF, Robert GIRAULT, Sébastien GRELLIER, Gérard PIERRE, Jany ROUGER, Cécile VRIGNAUD, Michel BOUDEAU, Emile BREGEON, Martine BREMAUD, Gilles CHATAIGNER, Nicole COTILLON, Josette DUFAURET, Pascale FERCHAUD, Bernard GIRAUD, Jean-Paul GODET, Dany GRELLIER, Dominique LENNE, Joël LOISEAU, Emmanuelle MENARD, Rachel MERLET, Isabelle PANNETIER, Claude PAPIN, Gilles PETRAUD, Anne-Marie REVEAU, Louis-Marie BIROT, Philippe BREMOND, Johnny BROSSEAU, Jean-Pierre BRUNET, Martine CHARGE BARON, Yannick CHARRIER, Marguerite DUBRAY, Nicolas FRADIN, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Patrick LAURIOUX, Cécile MARQUOIS, Yves MORIN, Michel PANNETIER, Claude POUSIN, Catherine PUAUT, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Yolande SECHET, Dominique TRICOT, Véronique VILLEMONTAIX, Jérôme DESCHAMPS (suppléant)

**Pouvoirs (11) :** Caroline BAUDOUIN à Cécile VRIGNAUD, Jean-Luc GRIMAUD à Claude PAPIN, Colette VIOLLEAU à Martine BREMAUD, Jacques COPPET à Jean-Pierre BRUNET, Francette DIGUET à André GUILLERMIC, Yves GOBIN à Dany GRELLIER, Rémi MENARD à Gilles CHATAIGNER, Karine PIED à Isabelle PANNETIER, Thierry MAROLLEAU à Michel PANNETIER, Philippe MOUILLER à Gilles PETRAUD, Jean SIMONNEAU à Philippe BREMOND

**Excusés (14) :** Caroline BAUDOUIN, Jean-Luc GRIMAUD, Colette VIOLLEAU, Jacques COPPET, Francette DIGUET, Yves GOBIN, Rémi MENARD, Sylviane MORANDEAU, Karine PIED, Catherine CORNUAULT, Thierry MAROLLEAU, Philippe MOUILLER, Jean SIMONNEAU, Gérard VERGER

**Absents (11) :** Erik BERNARD, Thierry BOISSEAU, Estelle GERBAUD, Jean-Jacques GROLLEAU, Philippe MICHONNEAU, Pascal PILOTEAU, Bernard ARRU, Jean-Yves BILHEU, Pierre BUREAU, Jean-François MOREAU, Christian ROY

**Date de convocation :** 07-05-2019

**Secrétaire de Séance :** Martine CHARGE BARON

### **ENFANCE**

#### **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH 3-12 ANS) : TARIFS 2019-2020**

*Commentaire : il s'agit d'adopter les tarifs pour 2019/2020 pour l'accueil de loisirs sans hébergement.*

**Vu** la délibération CC-2017-083 du 21 mars 2017 relative à l'harmonisation des règlements de fonctionnement des ALSH 3-12 ans ;

**Vu** la délibération CC-2017-083 du 25 avril 2017 modifiant les tarifs et la facturation du service accueil périscolaire mercredi et ALSH.

**Considérant** l'avis de la commission du 26 mars 2019.

A l'issue de la période de lissage de 3 ans, les tarifs accueil de loisirs sans hébergement 3 -12 ans sont fixés comme suit :

Quotient Familial	2018	Année scolaire 2019-2020		
	ALSH 3-12 ans	TARIFS ALSH 3-12 ans (Repas compris)	TARIFS ALSH séjour (Repas compris)	TARIFS Accueil péri-loisirs
		Journée 9h – 17 h	Journée	Avant 9h Après 17h
QF 1 ( $\leq 550$ )	Lissage en cours	13.00 €	16.90 €	0.96 €
QF 2 ( $551 \leq QF \leq 770$ )		13.00 €	16.90 €	1.16 €
QF 3 ( $771 \leq QF \leq 1000$ )		13.00 €	16.90 €	1.44 €
QF 4 ( $1001 \leq QF \leq 1200$ )		14.00 €	18.20 €	1.56 €
QF 5 ( $1201 \leq QF \leq 1500$ )		16.00 €	20.80 €	1.68 €
QF 6 ( $\geq 1501$ )		18.00 €	23.40 €	1.76 €

- Les QF1 et 2 bénéficient d'une aide CAF ou MSA (jusqu'à 1130 € de QF pour la MSA).
- Les familles hors agglomération ont un tarif majoré de 15 % sur l'ensemble des tarifs.
- Les présents tarifs s'appliquent à compter du 2 septembre 2019 pour l'année scolaire 2019/2020.

Les présents tarifs s'appliquent aux services de la Communauté d'Agglomération.

**Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais d'adopter les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement pour l'année scolaire 2019-2020 tels que présentés ci-dessus.**

Après en avoir délibéré, **le Conseil à l'unanimité,**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Jean-Michel BERNIER,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
Le.....20 MAI 2019.....  
et publié 20 MAI 2019 notification  
du.....

Le Président

Le Directeur Général des Services,  
Samuel HORION